Association (dénomination sociale) : SAINT-DENIS UNION SPORTS

Adresse (siège social) : 2 Boulevard Anatole France, 93200 Saint-Denis

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 13/12/2024, les membres de l'association SAINT-DENIS UNION SPORTS se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Il a été établi une feuille d'émargement, annexée au procès-verbal, et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'assemblée générale est présidée par Thibaut RETHORE JNIENE, en qualité de président de l'association et est convoquée conformément aux dispositions inscrites dans les statuts de l'Association.

Il est assisté par un secrétaire de séance, Hervé BORIE, en tant que membre du Bureau de l'association (en raison de l'absence de Secrétaire général au sein du SDUS).

52% des membres étant présents ou représentés, tel qu'il est prévu dans les statuts de l'association, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

2 Bd Anatole France 93200 Saint-Denis - 09 72 61 36 67 - accueil@sdus.fr - https://sdus.fr

Membres présents

Sont présents ou représentés les membres de l'Association suivants, qui déclarent avoir signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal :

BRUNEL Colette, PIERRARD Daniel, PIERRARD Josette, COLOMBI Bruno, BLANCHARD Luc, LEDEME Denis, BAGAYOKO BALLY, STURM Philippe, DIARRA MAMOUDOU, RETHORE THIBAUT, BRAULT VERONIQUE, PREVOST SYLVAIN, TARECO David, DELBAERE Hélène, FLAMENT Pascal, MERZOUK Saïd, BONGEOT MINNET Christine, VERDIER Christine, TIBERGHIEN Roselyne, POTTIER Jocelyne, LEFEBVRE Jacqueline, FRANCLET Philippe, BRAVO Gracinda, GOEURY Anne-Marie, REYNO David, PEREZ Laura, MECHERI Zohra, LECLERC Evelyne, MATHEY Nicolas, PIERRU Cédric, BORIE Hervé, SIMONIN Boris, BENRABAH Rayane

Le président met à la disposition des membres les éléments suivants :

- La copie de la convocation adressée à chaque membre ;
- La feuille de présence ;
- Un exemplaire des statuts ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

À l'issu du débat entre les membres, le président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1	Adoption du PV d'AG du 16 décembre 2023
2	Rapport Moral du Président
3	Rapport d'activité de l'association
4	Rapport de la Trésorière Générale sur les comptes de l'exercice 2023/2024 arrêtés par le comité Directeur
5	Rapport du Commissaire aux Comptes
6	Quitus de gestion au Comité Directeur
7	Affectation du Résultat 2023/2024 et vote
8	Vote du budget prévisionnel 2024/2025 et 2025/2026
9	Election du Comité Directeur (12 postes au-delà du membre de droit issu du bureau de chaque section)
10	Renouvellement du Commissaire Aux Comptes
11	Questions diverses

2 Bd Anatole France 93200 Saint-Denis - 09 72 61 36 67 - accueil@sdus.fr - https://sdus.fr

A 19h30, le quorum étant atteint, le Président, Monsieur Thibaut RETHORE-JNIENE,

ouvre la réunion

1. Adoption du PV d'AG du 16 décembre 2023

Monsieur Romuald GUEHL, Directeur Administratif et Financier de l'association, a procédé à la lecture du procès-verbal qui a été envoyé par courriel avec la convocation.

À l'occasion des débats portant sur la présente résolution, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l'Association :

Le document n'a suscité aucune réaction de la part de l'assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Rapport Moral du Président

Monsieur Thibaut RETHORE-JNIENE, Président, présente une rétrospective des quatre dernières années du SDUS, abordant les points suivants :

1) la crise du covid ayant conduit à la baisse de la moitié des adhérents du sdus passant de 5 000 à 2500 membres et par conséquent à la perte très significative des ressources directes que représentent les cotisations.

2) dans le même temps la diminution sensible de la subvention municipale, ayant pour conséquence de rompre l'équilibre budgétaire de l'association et amener des déficits annuels supérieurs à 500 000 € (-649 000 € en 2022/2023)

3) le départ de certaines sections sportives du SDUS avec l'accompagnement de la Ville, tout en notant que les dettes financières de ces sections sont restées au SDUS,

4) les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris dont l'organisation sur le territoire de Saint-Denis ont amené à des travaux dans les installations sportives et ont fortement impacté plusieurs sections sportives (boxe, judo, basket-ball, Kung Fu Vo Saolim, tir à l'arc, taekwondo, athlétisme, pétanque, football, notamment) sur les activités qu'elles proposent avec des conséquences de pertes d'adhérents et de cotisations.

5) les demandes émises par la Ville de Saint-Denis (y compris en mandatant 2 audits financiers) pour réviser les modes de fonctionnement du SDUS, ses statuts, ses tarifs de cotisations, etc.

Malgré les divers obstacles rencontrés, le SDUS demeure actif avec de nombreuses sections dynamiques en développement. Le président encourage le Comité directeur et au le Bureau de l'association, dont les membres doivent être renouvelés ce vendredi 13 décembre 2024, à poursuivre les réformes structurelles nécessaires déjà engagées. Il est crucial que l'équipe dirigeante soit constituée d'un nombre suffisant de personnes pour mener les tâches structurantes et de développement du SDUS.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

2 Bd Anatole France 93200 Saint-Denis - 09 72 61 36 67 - accueil@sdus.fr - https://sdus.fr

3. **Rapport d'activité de l'association**

Monsieur Romuald GUEHL présente le rapport des activités de l'Association qui ont eu lieu pendant l'exercice social clôturé. Les points marquants sont les suivants :

Le document est projeté à l'écran et structuré en cinq points : 1) administratif, 2) sport, 3) juridique, 4) finances, 5) Conclusions. Ce rapport est annexé au procès-verbal.

À l'occasion des débats portant sur le rapport d'activité, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l'Association :

Une intervention de Monsieur Mamoudou Diarra, représentant la section Basket Ball, fut effectuée, exprimant son incompréhension quant à l'absence de transmission des rapports d'audits financiers diligentés par la Ville de Saint-Denis sur l'association, malgré leur financement par des deniers publics.

Une deuxième intervention fut réalisée par Monsieur Bally Bagayoko, qui souhaite que l'Assemblée Générale demande officiellement à la Ville de transmettre les deux rapports complets. Il ajoute que la gratuité proposée par la Ville concernant les activités de loisirs impacte négativement les activités sportives du club, entraînant des répercussions sur le nombre d'adhérents ainsi que sur les cotisations. Il précise également que sur les douze dossiers de candidatures d'appels à projet soumis par la section Basket, aucun n'a été retenu par la Ville, cette dernière arguant que les dossiers étaient défaillants. Il suppose qu'il s'agit plutôt d'une attitude politicienne nuisible au développement du Basket-Ball sur le territoire et aux familles.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

4. **et 6. Rapport de la Trésorière Générale sur les comptes de l'exercice 2023/2024 arrêtés par le comité Directeur et Quitus de gestion au Comité Directeur**

Madame Véronique BRAULT, Trésorière Générale de l'association, diffuse et présente à l'écran son rapport. Ce dernier est annexé au procès-verbal de la réunion.

À l'occasion des débats portant sur l'approbation des comptes, les questions ou réserves suivantes ont été émises par les membres de l'Association :

Une intervention de Monsieur Philippe STURM, représentant la section boxe, a eu lieu, se questionnant sur la pérennisation des appels à projets liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques et craignant la baisse de ressources importantes.

Monsieur Hervé Borie, représentant la section waterpolo, a témoigné de l'évolution de l'association, notant qu'elle fonctionnait précédemment de manière traditionnelle et qu'elle opère désormais comme une entreprise. Les conventions et contrats sont systématiquement vérifiés par les avocats du club omnisports afin de minimiser les procédures juridiques. Les conseils fournis par le club omnisports constituent un réel filet de sécurité juridique pour les sections, car si celles-ci opéraient de manière autonome, elles n'auraient pas nécessairement les moyens de se protéger, ce qui représente une valeur ajoutée d'appartenir à un club omnisports.

2 Bd Anatole France 93200 Saint-Denis - 09 72 61 36 67 - accueil@sdus.fr - https://sdus.fr

Une intervention de Monsieur Denis LEDEME, représentant la section athlétisme, a eu lieu, signalant que bien que le SDUS dispose d'une convention sur trois saisons sportives avec la Ville de Saint-Denis, les subventions sont annualisées et soumises à l'approbation du Conseil Municipal. Par conséquent, il est primordial de s'assurer auprès de la Ville du montant annuel à établir.

L'assemblée générale reconnaît et accepte les comptes de l'Association pour l'exercice clos, tandis que les comptes et les opérations connexes sont compris et approuvés par celle-ci.

L'assemblée générale reconnaît que le résultat de l'exercice indique un déficit de - 60 354 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux administrateurs de l'Association de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5. Rapport du Commissaire aux Comptes

Monsieur Franck Pasquinelli, Commissaire aux comptes de l'association, a lu son rapport et confirmé la certification des comptes 2023/2024 du SDUS. Il a souligné que la continuité de l'exploitation reste dépendante du versement de la subvention annuelle 2024/2025 d'un montant de 546 000 €, ainsi que du premier versement attendu avant mars 2025.

L'assemblée générale se félicite de ce rapport.

7. Affectation du Résultat 2023/2024 et vote

L'assemblée générale décide que l'excédent de l'exercice clos sera réparti comme suit :

Le résultat déficitaire de - 60 354 € est alloué au report à nouveau.

Aucune observation n'a été formulée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

8. Vote du budget prévisionnel 2024/2025 et 2025/2026

La Trésorière Générale de l'Association, Madame Véronique BRAULT, présente le budget de l'Association pour l'exercice social à venir. Les points marquants sont les suivants :

Le budget 2024/2025 est équilibré, avec des recettes s'élevant à 1 460 000 € et des dépenses totalisant 1 447 000 €.

Intervention de Madame Laura PEREZ concernant la question des sections qui n'ont pas 6 mois de trésorerie et qui n'apparaissent pas. V.BRAULT indique à Laura PEREZ qu'elle n'a pas les éléments sur place pour lui répondre mais qu'une réponse lui sera apportée ultérieurement.

2 Bd Anatole France 93200 Saint-Denis - 09 72 61 36 67 - accueil@sdus.fr - https://sdus.fr

L'assemblée générale exprime sa satisfaction quant au travail réalisé pour parvenir à un retour prévisionnel à l'équilibre après plusieurs exercices préjudiciables.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9. Election du Comité Directeur (12 postes au-delà du membre de droit issu du bureau de chaque section)

Les personnes suivantes se sont déclarées candidates : Monsieur STURM PHILIPPE, Madame BONGEOT MINET Christine, Madame BRAULT Véronique, Monsieur SIMONIN Boris, Monsieur BENRABAH Rayane, Monsieur MATHEY NICOLAS, Monsieur DIARRA MAMOUDOU, Madame LECLERC Evelyne, Madame POTTIER JOCELYNE et Monsieur LEDEME Denis.

Le Président va procéder à l'élection des douze postes à pourvoir au sein du Comité directeur.

Suite aux élections organisées par le Président de l'association, l'ensemble des candidats obtiennent l'unanimité des suffrages et sont donc élus régulièrement au Comité directeur.

10. Renouvellement du Commissaire Aux Comptes

Le Président met aux voix la résolution concernant le renouvellement pour six ans du mandat du Commissaire aux comptes, Monsieur Franck Pasquinelli.

Monsieur Pasquinelli précise qu'il n'augmentera pas ses honoraires.

À l'occasion des débats portant sur la présente résolution, aucune observation n'est faite.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

11. Questions diverses

Les questions orales abordées au cours de l'assemblée générale sont les suivantes :

Une intervention de Monsieur DAVID REYNO, représentant la section Taekwondo, a été effectuée, demandant des rencontres entre toutes les sections du SDUS afin d'entreprendre des actions communes et de s'enrichir mutuellement des meilleures pratiques.

Monsieur Mamoudou DIARRA a alors pris la parole, exposant que la section basket subit un déplacement de ses activités sur divers équipements sportifs, constatant ainsi que l'horaire hebdomadaire de 37 heures au Palais des sports avant les Jeux Olympiques de Paris a été réduit à 7 heures actuellement. Il déplore également l'absence de retour de la Ville concernant les Jeux Olympiques de Paris 2024.

2 Bd Anatole France 93200 Saint-Denis - 09 72 61 36 67 - accueil@sdus.fr - https://sdus.fr

Une intervention de Monsieur Philippe STURM a suivi, soutenant le propos de Mamoudou, indiquant que les créneaux sollicités par la section basket au Palais des sports, refusés par la Ville, demeurent inoccupés et potentiellement disponibles. Il exprime également son amertume concernant le retrait de la plaque de la salle de boxe, créée par le fondateur, Monsieur A. LEROUX, après les travaux effectués dans cette salle.
Monsieur Denis LEDEME a conclu cette série d'interventions en exprimant son sentiment que la Ville de Saint-Denis se montre souvent irrespectueuse envers le SDUS, ses activités, ses dirigeants et ses membres, soulignant que l'association se doit d'exprimer plus formellement (et fermement ?) les désordres ou contraintes qu'elle subit.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, il est décidé de lever la séance à 21h50.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, en vue de l'accomplissement des formalités légales.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Saint-Denis, le 18/12/2024

Le Président de séance

THIBAUT RETHORE JNIENE

Le secrétaire de séance

Hervé BORIE

SAINT-DENIS UNION SPORTS
2 Boulevard Anatole France
93200 Saint-Denis
Tél. : 09.72.61.36.67 - Fax : 09.72.61.36.54
Email : accueil@sdus.fr - http://www.sdus.asso.fr